Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 7 DE L'AP/CP RELATIVE AU GYMNASE VICTOR HUGO

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.034**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 25 février 2021, le Conseil Municipal a créé l'Autorisation de Programme pour la réhabilitation du gymnase Victor Hugo, construit en 1985, afin :

- De répondre aux besoins des utilisateurs (majoritairement le Lycée) en termes de locaux (salle des professeurs, nombre de vestiaires…) et de qualité d'usage (sols sportifs essentiellement),
- D'être mis en conformité avec la réglementation, notamment en matière d'accessibilité,
- D'améliorer le bilan énergétique et le confort thermique d'hiver et d'été.

Le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé (APD) au cours du second semestre 2024 et le montant de l'Autorisation de Programme a été ajusté le 27 mars 2025, au regard de l'estimation du montant des travaux au stade APD.

Depuis lors, la consultation des entreprises a été réalisée et les travaux ont démarré début septembre 2025. Le dernier lot des marchés de travaux a été attribué fin 2025.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604034-DE

Il est proposé d'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement pour tenir compte du résultat de la mises en concurrence des entreprises et permettre la fin du chantier prévu à la rentrée scolaire 2026 :

	Création de l'AP	Modification AP	Modification AP	Modification AP	Modification AP	Modification AP	Modification AP	Modification AP	Total
	25/02/2021	28/10/2021	30/03/2023	26/10/2023	28/03/2024	27/03/2025	30/10/2025	30/04/2026	
AP	1 460 000	1 000 000	0	0	0	1 122 460	400 000	77 540	4 060 000
CP									
2021	100 000	-30 000							70 000
2022	1 290 000	-1 090 000	-110 000						90 000
2023	70 000	580 000	-488 000	-162 000					0
2024		1 540 000	188 000	162 000	-1 690 000				200 000
2025			410 000		890 000	-800 000			500 000
2026					800 000	1 922 460	400 000	77 540	3 200 000

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération en date du 25 février 2021 créant l'autorisation de programme,
Vu les délibérations du 28 octobre 2021, 30 mars 2023, 26 octobre 2023, 28 mars 2024, 27 mars 2025 et du 30 octobre 2025 modifiant l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour n°7 de l'Autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme pour la réhabilitation du gymnase Victor Hugo.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.
- ➔

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr